



Syndicat Nat
l'Ensemble des Pe



Les masques vont enfin tomber à la MA Le Mans les Croisettes

En premier lieu, l'intersyndicale souhaite réaffirmer son total soutien aux collègues victimes de l'acharnement de cette administration qui leur impose une double sanction et qui se moque éperdument de ses agents. L'ensemble des syndicats a été mis au courant de ces sanctions disciplinaires en même temps. Il ne peut y avoir aucune récupération syndicale dans ces circonstances mais un combat commun pour et dans le respect de tous nos collègues.

Or, dans le procès-verbal du dernier CTI du 15 février dernier on peut lire :

« L'UFAP Unsa Justice donne l'exemple de la MA LE MANS où la Direction exerce de manière brutale et sans aucune souplesse, les retenues de 1/30^{ème}, alors que le secrétaire local UFAP a eu lui-même un rôle modérateur qui a permis la reprise du travail. »

Pour le moins, l'attitude du secrétaire local UFAP porte à confusion puisqu'en détachement le 21 janvier, jour du dépôt de clé à la MA Les Croisettes, il n'est venu qu'à 9 h 30 après plusieurs appels de ses adjoints et a tant bien que mal suivi le mouvement des agents en colère... Si absence et suivisme sont synonymes de modération, alors oui le secrétaire local UFAP a fait preuve de beaucoup de modération...

Par ailleurs, Il serait grand temps de cesser de crier haut et fort que le protocole signé va changer notre quotidien.

Les agressions continuent et continueront malheureusement : ce ne sont pas des passes menottes dans des quartiers dédiés ni le renouvellement des tenues pare-coups qui éviteront aux agents de se faire agresser quotidiennement sur les coursives de détention ordinaire !!!

Le mouvement exceptionnel de janvier dernier, témoignage vibrant du mal-être des agents de la Pénitencière, aurait dû donner lieu à des avancées exceptionnelles !

Au lieu de quoi, nous écopons de mesurette, déjà programmées pour l'essentiel, et qui semblent devoir être financées par les sanctions financières imposées aux agents !!!

Alors, il est aisé de s'indigner de l'application des sanctions et retenues comptables alors que votre secrétaire général se targuait dans un courrier à la Ministre datant du 29 Janvier d'avoir son accord oral pour la levée des sanctions jusqu'au 26 janvier.

Peut-être auriez-vous dû, avant de signer un protocole qui ne convient à personne, vous assurer d'obtenir qu'aucune sanction, financière ou disciplinaire, ne serait imposée à nos collègues. C'est le b à Ba du syndicalisme....

Vous n'en avez rien fait et on voit le résultat ! Bravo à vous !

Bref votre logique est contestable et les agents loin d'être des ânes

Pour le SLP-FO,
BAILLY Arnaud

Pour le Snepap-FSU,
LE DIMEET Vincent

Pour le SPS,
ORSI Dominique